

## L'HÔPITAL DU PANTOCRATOR A CONSTANTINOPLE AU XII<sup>e</sup> SIECLE

L'hôpital est né au IV<sup>e</sup> siècle dans l'Empire byzantin, ou plus exactement c'est une création de l'Eglise dans l'Empire byzantin<sup>1</sup>. Plusieurs raisons permettent d'expliquer la naissance de cette institution nouvelle<sup>2</sup>.

Si le IV<sup>e</sup> siècle commence avec la persécution de Dioclétien en 303, il se termine sur la mise hors la loi du paganisme par Théodore Ier en 391. L'Eglise devient la religion officielle de l'Empire<sup>3</sup>. Dès le siècle précédent les évêques avaient organisé, à l'intérieur de leur communauté, des secours pour les plus démunis et désormais le pouvoir civil se décharge sur eux de tout ce qui touche au domaine social. Or, à cette époque, on assiste à un phénomène d'exode rural massif dû à une forte croissance démographique associée à de nombreuses catastrophes naturelles : tremblements de terre, sécheresses suivies d'inondations importantes, etc. C'est la famine et beaucoup de gens sont jetés sur les routes; les sans domicile fixe viennent chercher refuge et nourriture en ville<sup>4</sup>. Une nouvelle catégorie sociale apparaît : le nouveau pauvre ou *ptochos*<sup>5</sup>. Qui va s'en occuper ? L'Eglise, qui se substitue aux anciennes curies municipales défailtantes.

De plus, avec la fin des persécutions, apparaît une mode nouvelle : celle des pèlerinages. Des foules se mettent en chemin pour venir demander aux martyrs une grâce quelconque, en particulier la guérison. Malades au départ, ces gens le sont encore plus à l'arrivée. Il faut donc les loger et les soigner dans la mesure du possible<sup>6</sup>. L'Eglise a pour mission, de par sa vocation et suite à une délégation impériale, de prendre soin des pauvres. Or, comme le dit très justement Grégoire de Nysse, l'un des Pères de l'Eglise grecque : « Qui est pauvre et malade est deux fois pauvre ».<sup>7</sup>

Le troisième facteur qui favorise la création des hôpitaux, c'est la querelle trinitaire. Elle oppose les chrétiens entre eux sur le plan théologique. A la suite du concile de Nicée, en 325, l'Eglise se trouve divisée entre quatre factions rivales : les orthodoxes sont partisans des définitions du concile, les ariens y sont absolument opposés. Entre eux, deux groupes d'ariens modérés. Chaque parti entre en compétition avec ses rivaux et fonde ses propres institutions charitables, par pure charité chrétienne, certes, mais également dans le but d'attirer à lui les fidèles des groupes concurrents. La querelle trinitaire a donc pour conséquence inattendue de multiplier rapidement les hôpitaux dans tout l'Orient.

Dans un premier temps ces établissements destinés à servir de refuge aux pauvres, aux étrangers et aux malades sont désignés indifféremment sous trois noms : *nosochomeion*, *ptocheion* et *xénodocheion*, que l'on peut traduire respectivement par : hôpital (lieu où l'on soigne), hospice (où l'on reçoit les indigents), et hôtellerie (où on loge les étrangers de passage). Les termes n'étant pas encore bien précisés à cette époque on ne peut déterminer exactement lesquelles, parmi ces fondations, sont de véritables hôpitaux.

Le premier hôpital a été fondé à Antioche par des semi-ariens<sup>8</sup>, puis à Sébaste, dans la province du Pont, par des moines appartenant à un autre groupe semi-arien<sup>9</sup>. Le plus célèbre est celui construit par Basile à Césarée, en Cappadoce, dans le cadre de la nouvelle ville monastère qu'il fait construire. Des textes témoignent qu'il s'agissait d'un véritable hôpital<sup>10</sup>. Les hôpitaux dans l'Orient byzantin, seront très souvent liés à un monastère, ce



Jésus guérit l'homme à la main paralysée  
Monreale – Palerme – XIIe siècle

qui permet de disposer d'un personnel toujours dévoué et disponible. Mais l'historien T.-S Miller parle à leur sujet de proto-hôpitaux<sup>11</sup>, car les soins restent rudimentaires et dispensés à une seule partie de la population : les plus démunis.

Au VIe siècle la réforme de Justinien organise définitivement l'hôpital. Elle porte sur la spécialisation des établissements, la qualification du personnel appelé à y exercer ainsi que sur l'élargissement du recrutement des malades. Les hôpitaux vont s'appeler désormais *xénones*<sup>12</sup>. Les meilleurs médecins de l'Empire ou archiatres doivent désormais exercer dans ces établissements ; ils sont assistés d'infirmiers ou *hypourgoi* qui sont chargés d'administrer les soins et d'aides-soignants ou *hyperétai*. En plus, à Alexandrie, on compte six cents préposés aux bains ou *parabolani*. Comme l'hôpital est devenu le lieu où s'exerce normalement la meilleure médecine, il est logique que chacun des membres de la cité puisse bénéficier des services des médecins les plus compétents<sup>13</sup>. Bien que les soins soient toujours gratuits, ils ne sont plus réservés aux malades sans ressource. Les hôpitaux restent placés sous le contrôle de l'Eglise<sup>14</sup>.

Aucune charte de fondation d'hôpital de l'époque de Justinien ne nous est parvenue. Il est cependant possible de s'en faire une idée à partir du *typikon* ou règlement du monastère du Christ Sauveur Pantocrator, fondé au XIIe siècle par l'empereur Jean Commène à Constantinople et auquel est rattaché un hôpital<sup>15</sup>.

L'Hôpital est conçu pour recevoir cinquante malades, répartis en cinq salles. Le personnel est fort nombreux, un médecin ou assistant par malade. Avec le personnel administratif et celui chargé de l'entretien cela fait plus de cent employés. Naturellement les soins ainsi que l'hébergement sont gratuits<sup>16</sup>. De plus les malades reçoivent une allocation hebdomadaire pour s'acheter du savon et une autre quotidienne pour s'acheter du vin et améliorer le menu. Le régime alimentaire est strictement végétarien. On ne sert jamais de viande ni de poisson, mais uniquement du pain blanc en grande quantité (800 gr), des fèves et d'autres légumes secs ou frais, le tout accommodé à l'huile, avec en plus deux têtes d'oignons par personne. On a calculé que cette nourriture apportait environ 3 300 calories par jour<sup>17</sup>.

L'hôpital est donc prévu pour cinquante malades, hommes ou femmes, souffrant des yeux, des entrailles, victimes de blessures, de fractures ou encore atteints de maladies plus ou moins graves qui ne sont pas précisées. Il comprend dix lits pour les blessés, huit pour les yeux ainsi que pour les entrailles. Douze lits sont réservés aux femmes. Deux autres salles, soit vingt lits, reviennent à des patients ordinaires. En plus, dans chaque service, il y a un lit de libre pour les urgences.

Si l'on considère le personnel, chaque section des hommes dispose de deux médecins travaillant en alternance (chacun un mois), de trois assistants infirmiers (*hypourgoi*) et de deux aides-soignants (*hyperétai*), chargés sans doute de la garde de nuit, ainsi que de deux serviteurs préposés à la propreté et à la nourriture, qui travaillent un jour sur deux. Pour le service des femmes il y a également deux médecins, plus une femme médecin (dont le salaire est la moitié de celui de ses confrères!)<sup>18</sup>, quatre infirmières et deux aides-soignantes. Enfin un chirurgien herniaire est au service de tout l'hôpital. De plus, pour les consultations externes, deux médecins, deux chirurgiens, quatre infirmiers et quatre aides sont à la disposition des malades en ambulatoire. Viennent s'ajouter deux médecins inspecteurs qui passent tous les jours en alternance pour contrôler la qualité des soins. Le pharmacien-chef est secondé par cinq herboristes.

A tout ce personnel soignant s'ajoute le personnel administratif. Le directeur ou *nosokomos* est un religieux du monastère. L'intendant est secondé dans sa tâche par deux comptables. Et comme il convient de préparer la relève, l'hôpital entretient un professeur qui assure l'enseignement de la médecine aux enfants des médecins employés au Pantocrator.

Le typikon prévoit, en outre, la présence d'un aumonier pour les hommes et d'un second pour les femmes, sans oublier le prêtre chargé des enterrements. Espérons, pour les malades, que ce dernier ne travaillait pas à plein temps, pas plus que les quatre fossoyeurs. Le personnel comprend encore deux cuisinières, deux boulangers, un meunier, un écuyer pour les chevaux des médecins, un chaudronnier-tonnelier, cinq blanchisseuses, un égoutier, un rémouleur pour entretenir les instruments chirurgicaux, soit au total plus de cent personnes pour cinquante malades. A noter, enfin que le règlement intérieur prévoit deux bains par semaine, et même plus si le médecin le juge nécessaire. Le chauffage des locaux est prévu.

Un tel hôpital n'a rien à envier à nos établissements les plus modernes pour la qualité des soins, en tenant compte, naturellement, de l'état des connaissances médicales de l'époque et des moyens que médecins et chirurgiens avaient à leur disposition au XIIe siècle. Le Pantocrator représente, certes, la phase ultime du développement des hôpitaux byzantins issus de la réforme mise en place par Justinien. Toutefois, dès le VIe siècle, tous les éléments qui permettront une telle évolution sont déjà en place, comme la spécialisation des services, la qualification du personnel soignant et le confort mis à la disposition des malades.

Dès le VIe siècle également, les nestoriens se mettent à l'école des Byzantins et copient leurs hôpitaux, en particulier à Nisibe en Mésopotamie et à Jundishapur en Perse. Par la suite, deux siècles plus tard, ce sont ces mêmes chrétiens nestoriens de Bagdad qui transmettront aux Arabes leur savoir-faire dans l'organisation de telles institutions.

**Raymond Le COZ**



Deux planches d'une version byzantine du Theriaca de Nicandre,  
écrivain grec du IIe siècle av. J.-C.  
Paris, Bibliothèque Nationale

## NOTES

- 1- «Retracer la naissance et le développement des centres pour malades dans l'Empire byzantin, c'est écrire le premier chapitre de l'histoire de l'hôpital lui-même ». **T.S. Miller**, « The birth of the hospital », p. 4.
- 2- « La Rome impériale ignore les hôpitaux ». **J. André**, *Etre médecin à Rome*, p. 116-117. Le même auteur précise qu'il existait des infirmeries pour esclaves et anciens combattants.
- 3- « L'Eglise catholique reçoit un statut juridique privilégié ; les sentences du tribunal épiscopal, même en matière purement civile, sont reconnues valides par l'Etat ; la qualité successorale est accordée aux Eglises, ce qui va permettre le développement de leur patrimoine ». **H.-I. Marrou**, *Nouvelle Histoire de l'Eglise*, T. 1, seconde partie, p. 227.
- 4- « L'aspect le plus voyant de cette histoire, ce sont les calamités pertinentes à la démographie de la période, famines, épidémies, ravage des invasions, et tout cela sur un fonds de climat et de ses accidents. Calamités qui s'enchaînent selon le rapport, encore une fois, entre les villes et les campagnes : les premières sont plus particulièrement atteintes dans leur fonctionnement par certains tremblements de terre graves, par les inondations, par les sièges, mais leur territoire ne reste pas non plus indemne ; les secondes se vident quand se font trop forts les accidents climatiques, les invasions des barbares, les exigences du fisc ; la famine et l'épidémie, pour leur part, établissent [ ... ] des liens particuliers entre les villes et les campagnes. Autant de causes, donc, à l'exode rural et à la congestion urbaine ». **E. Patlagean**, *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance*, p. 74. Lire tout le passage intitulé : « Les catastrophes et la population », p. 74-92.
- 5- Le *ptochos* est « le miséreux, l'homme qui n'est pas seulement dénué de ressources pour le présent, réduit à la passivité, mais exclu de toute perspective de retour à une activité qui le tirerait d'affaire ». **E. Patlagean**, o.C., p. 26.
- 6- « La paix de l'Eglise apporte des conditions nouvelles d'existence. Les pèlerinages aux Lieux Saints s'organisent [...]. Dès lors, le nombre des voyageurs augmente [...], des malingres s'ébranlent, vont implorer la guérison et demander la santé. Le problème commence à se poser de recevoir les visiteurs, de les abriter, de leur fournir le nécessaire pendant la durée de leur séjour ». **H. Leclerq**, « Hôpitaux, hospices, hôtelleries », *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 6, c. 2749.
- 7- **Grégoire de Nysse**, *Traité sur l'amour des pauvres* I, *Patrologia Graeca*, 46, c. 460.
- 8- *Histoire de Barhadbeshabba*, 14, traduction **F. Nau**, *Patrologia Orientalis*, 23, p. 279.
- 9- **Epiphane**, *Panarion*, III, 1, hérésie 75, *Patrologia Graeca*, 42, c. 595.
- 10- **Grégoire de Nazianze**, *Discours* 43, 63 (Sources Chrétiennes 384, p. 265). **Basile de Césarée**, *Lettres*, 94 (PG 32, c. 488).
- 11- **T.S. Miller**, « Byzantine Hospitals », *Dumbarton Oaks Papers*, 38, 1984, p. 53-63.
- 12- **E. Patlagean**, o.c., p. 193-194.

13- T.S. Miller, o.c., p. 62.

14- *Novelles* 120 et 131 de Justinien, datant de 544 et 545.

15- Le *Typikon du Christ Sauveur Pantocrator* a été présenté et étudié par P. Gautier, dans la *Revue des Etudes Byzantines*, t. 32, 1974, p. 1-113. Le monastère du Pantocrator est devenu de nos jours la mosquée Molla Zeyrek Camii.

16- « Tout ce personnel recevait des émoluments en espèces et en nature sur les revenus des biens fonciers dont Jean Commène avait abondamment pourvu sa fondation ». P. Gautier, o.c., p. 12. Il est par ailleurs impossible de dresser un état exact des sommes déboursées pour le fonctionnement de l'hôpital car les comptes englobent l'ensemble du Pantocrator, c'est-à-dire le monastère, l'hôpital, l'hospice, la léproserie, etc.

17- G. Jensemme et L. Oeconomos, *Les oeuvres d'assistance et les hôpitaux byzantins au siècle des Commènes*, p. 13.

18- *Ibid.*, p. 15.

## BIBLIOGRAPHIE

André J., *Etre médecin à Rome*, Paris, 1987.

Codellas P.S., « *The Pantocrator*, The Imperial Byzantine Medical Center of the XIIth Century AD IN Constantinople », *Bulletin of the History of Medicine*, XII, 1942.

Constantelos D.J., « Physician-Priests in the Medieval Greek Church », *The Greek Orthodox Theological Review*, XXX, 1966, p. 141-153.

Constantelos D.J., *Byzantine Philanthropy and Social Welfare*, New Brunswick, 1968. En particulier p. 152-199.

Gautier P., « Le *typikon* du Christ Sauveur Pantocrator », *Revue des études byzantines*, 32 (1974), p. 1-145.

Grumel V., « La Profession médicale à Byzance à l'époque des Comnènes », *Revue des études byzantines*, 7, 1949.

Imbert J., *Les hôpitaux en droit canonique*, Paris, 1947.

Jeanselme G. et Oeconomus L., *Calcul de la ration alimentaire de l'hôpital et de l'asile de vieillards annexés au monastère du Pantocrator à Byzance*. Communication faite au troisième congrès de l'Histoire de l'Art de guérir (Londres 17-22 juillet 1922), Anvers, 1923.

Jeanselme G. et Oeconomus L., *Les oeuvres d'assistance et les hôpitaux byzantins au siècle des Comnènes*, Communication faite au premier congrès de l'Histoire de l'Art de guérir, (Anvers 7-12 août 1920), Anvers, 1921.

Leclerq H., « Hôpitaux, hospices, hôtelleries », *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 6, c. 2748-2771.

Leclerq H., « Infirmiers », *DACL* 7, c. 546-547.

Leclerq H., « Médecins », *DACL* 11, c. 110-185.

Miller T.S., « The Birth of the Hospital in the Byzantine Empire », *Medical History*, suppl. 10, 1985.

Miller T.S., « Byzantine Hospitals », *Dumbarton Oaks Papers*, n° 38, 1984, p. 53-63.

Patlagean E., *Pauvreté économique et pauvreté sociale à Byzance, 4e - 7e siècles*, Paris.

Temkin O., « Byzantine medicine : Tradition and Empiricism », *Dumbarton Oaks Papers*, 16, 1962, p. 95-115.